

AUB'ACTUS

MOT DU MAIRE

Nous commençons cette année 2022 avec des tensions internationales préoccupantes. Je suis personnellement sensible à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre. Avec la participation de la communauté de communes EBER, nous apportons notre solidarité et notre compassion à l'égard du peuple ukrainien.

Au cours du 1^{er} trimestre de chaque année, les élus et les services communaux travaillent à l'élaboration du budget primitif. L'édition 2022 est en cours de préparation et reflète notre volonté et notre détermination de maîtriser nos dépenses et d'augmenter nos recettes afin de réaliser différents investissements sur notre commune.

L'année 2022 sera également décisive sur le point électoral. En effet, les élections présidentielles auront lieu en avril prochain et les élections législatives dans le courant du mois de juin. Elles seront déterminantes pour l'avenir de notre pays. Comme à l'accoutumée, les élus du conseil municipal seront présents pour vous accueillir dans les meilleures conditions. Nous avons besoin plus que jamais de l'expression démocratique, aussi je vous invite à vous présenter nombreux lors de ces élections.

À l'arrivée des beaux jours et des travaux de bricolage, de tonte et de jardinage, je vous invite à faire preuve de civilité en respectant les arrêtés préfectoraux concernant les horaires d'utilisation des engins à moteur, ceci pour le bien-être de tous. Bien sincèrement.

Dorothee ZABOROWSKI



MODIFICATION DE LA NUMÉROTATION DES RUES ET IMPASSES

Le Service National de l'Adressage et le Département ont demandé à notre commune de modifier les numéros des adresses et les noms de certaines rues. Ces modifications ont pour objectif de faciliter la tâche des secours, de la gendarmerie, du facteur lors de la distribution du courrier et des colis, des agents lors du déploiement de la fibre optique.

C'est pour cela que ce projet a démarré lors du précédent mandat par un audit sur notre commune d'Auberives-sur-Vareze, suivi de la mise en œuvre du projet d'adressage en partenariat avec la poste.

Actuellement, nous avons installé des poteaux sur la voie publique, aux intersections des rues et impasses ayant été repérées comme inutilisables en l'état par les services de la Fibre.

La Fibre s'impose comme un élément essentiel d'attractivité des territoires. Il y va de la qualité de vie des habitants, mais aussi de la dynamisation du tissu entrepreneurial. Les communes doivent identifier par un numéro chaque bâtiment présent sur leur territoire. Il était donc nécessaire de définir un nom pour chaque voie et aussi d'y affecter une numérotation (explication de définition des numéros : si un habitant se voit attribuer le numéro 30, c'est que sa maison se trouve à 30 mètres du début de la rue).

Un courrier et des plaques des numéros des maisons à apposer sur les piliers sont en préparation et vont vous parvenir dans vos boîtes aux lettres d'ici une quinzaine de jours.

Ces coordonnées précises permettront de référencer les usagers du réseau de la fibre et de commercialiser les offres Internet sur notre territoire Roussillonnais.



La commune d'Auberives-sur-Vareze a renommé 35 voies et attribué plus de 300 nouveaux numéros aux riverains afin qu'ils aient une adresse précise. C'est nécessaire pour le déploiement de la fibre optique dont la commercialisation est prévue début 2023.

Les habitants concernés ont un délai d'un mois pour procéder à leur changement d'adresse (assurance maladie, caisse de retraite, EDF, mutuelle, etc.). Ces démarches sont gratuites sauf s'il faut changer la carte grise d'un véhicule ancien. Vous trouverez tous les renseignements nécessaires dans le courrier joint aux plaques.



RECENSEMENT À 16 ANS

Tout garçon ou fille de nationalité française doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans en se présentant en mairie avec sa carte d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile, dans les 3 mois qui suivent son anniversaire.

Le Maire remet à l'intéressé une attestation de recensement. Ce document est obligatoire pour se présenter ensuite à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'État (Baccalauréat, BEP, permis de conduire...).

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.



AUB'ACTUS
N° 4

www.auberives-sur-vareze.fr

LA MAIRIE VOUS ACCUEILLE :

LUNDI : 8 h 30 à 12 h 00 - 14 h 00 à 17 h 30

MARDI : 14 h 00 à 17 h 30

MERCREDI : 14 h 00 à 17 h 30

JEUDI : 14 h 00 à 17 h 30

VENDREDI : 8 h 30 à 12 h 00 - 14 h 00 à 17 h 30

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2022

10 ET 24 AVRIL 2022

Les procurations de vote :
ce qui change à compter de janvier 2022



Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre. Ainsi, si vous savez que vous ne pourrez voter personnellement le jour d'un prochain scrutin, vous pouvez désormais donner procuration à n'importe quel électeur de confiance. Cette personne, votre mandataire, devra cependant toujours se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place, selon vos consignes. Si vous déménagez et changez de commune d'inscription sur les listes électorales, votre procuration demeurera par ailleurs valable.

COMMENT DONNER PROCURATION ?

Vous pouvez donner procuration à tout moment et jusqu'à un an avant le scrutin de deux façons :

- ✓ En faisant une demande en ligne sur le site **maprocuration.gouv.fr**. Vous devez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement « Maprocuration » et un titre d'identité. La transmission de votre procuration à votre commune vous sera confirmée par courriel quelques minutes après la vérification de votre identité.

COMMENT ÇA MARCHE ?



- ✓ En faisant une demande via un formulaire Cerfa papier dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence, un consulat. Vous pouvez soit télécharger et imprimer le **formulaire CERFA n°14952*03 de demande de vote par procuration sur service-public.fr**, soit obtenir et remplir un formulaire CERFA cartonné n° 12668*03 sur place. Vous devez vous munir d'un titre d'identité.

COMMENT L'ÉLECTION SE DÉROULE-T-ELLE ?

En France, lors de l'**élection présidentielle**, le président de la République est élu au suffrage universel direct. Ce mode de désignation a été appliqué pour la première fois en 1965. Cela signifie que tous les citoyens français, majeurs et qui jouissent de leurs droits civils et politiques, peuvent voter pour choisir le locataire de l'Élysée.

QUEL EST LE MODE DE SCRUTIN ?

Le Président est élu lors d'un scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Si aucun candidat ne recueille la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour (c'est-à-dire 50 % des voix + une), un second tour a lieu quatorze jours après. Seuls les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix au premier tour sont autorisés à se maintenir au second. Est alors élu le candidat qui recueille la majorité des suffrages exprimés au second tour.

Dans les faits, l'organisation d'un second tour a toujours été nécessaire car personne n'a jamais dépassé les 50 % au premier tour. Même Charles de Gaulle, qui a fait le meilleur score, n'avait obtenu que 44,6 % des voix.



DES BUREAUX DE VOTE OUVERTS JUSQU'À 19 H

C'est l'une des spécificités de l'élection présidentielle : les bureaux de vote sont ouverts de 8 h à 19 h (contre 18 h pour les autres élections). Le préfet peut toutefois décider d'ouvrir plus tôt ou de fermer plus tard comme c'est le cas généralement dans les grandes villes où les opérations de vote se poursuivent le plus souvent jusqu'à 20 h.

NOUVELLE SECRÉTAIRE



Suite au départ de Maguy RANDRIANASOLO, secrétaire de mairie, vers d'autres horizons professionnels, nous accueillons Catherine RADENNE.

Catherine, originaire du Pas-de-Calais, notre CH'TI bourgeoise comme elle se décrit, est mère de deux enfants et récemment mamie d'un petit garçon.

Directrice d'hôtels pendant trente-cinq ans (Campanile, Ibis), elle décide de tourner la page et suit une formation en ressources humaines et comptabilité.

Dans le cadre de cette formation, Catherine effectue un stage puis obtient un contrat à durée indéterminée et à mi-temps au sein de la mairie d'Assieu.

Depuis janvier 2022, Catherine a intégré la mairie d'Auberives-sur-Varèze pour un temps partiel, ses qualités humaines, relationnelles ainsi que ses connaissances dans le domaine administratif sont des atouts pour notre commune.

Nous lui souhaitons la bienvenue et tous nos vœux de réussite au sein du secrétariat de notre mairie !

PARTICIPATION CITOYENNE

« Devenir acteur de sa sécurité »

Dans le dernier « INFOS d'ALBARIVA », vous avez pu lire un article sur la protection contre les cambriolages. Nous vous proposons d'instaurer sur notre commune une démarche participation citoyenne en association avec la gendarmerie.

Nous avons eu quelques inscriptions mais insuffisamment pour établir le lien régulier entre les habitants par quartier.

N'hésitez pas à contacter la mairie et laisser vos coordonnées, nous souhaitons mettre en place rapidement un groupe de travail pour établir un quadrillage efficace de surveillance sur notre village.

Chaque quartier comportera une à 2 personnes chapeautées par un membre du conseil municipal.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Un réseau de citoyens au sein de la population locale (bénévoles et sans prérogative de puissance publique) en lien avec les Forces de sécurité de l'Etat (FSE) pour :

- développer une culture de la sécurité auprès des habitants et susciter l'adhésion,
- renforcer le contact entre les forces de sécurité de l'Etat et la population,
- compléter des actions locales de prévention de la délinquance.

Le dispositif est encadré par la signature obligatoire d'un protocole, par le préfet, le maire et les FSE.

Le maire et les FSE animent ce réseau en sensibilisant les citoyens référents :

- aux postures de vigilance,
- aux gestes de prévention,
- aux réflexes à développer pour relayer l'information.

VISIBILITÉ par un logo dédié, pour le distinguer des dispositifs privés existants.

CARNAVAL

C'est dans une ambiance chaleureuse, festive et ensoleillée que le carnaval des écoles a eu lieu ce vendredi 11 février 2022.

Que de joie et de plaisir d'entendre les rires des enfants !

Ce carnaval est le fruit d'une parfaite collaboration entre nos associations. Merci au Sou des écoles, à la section « Danse Dream Connection » pour leurs superbes danses et initiation au Country, aux enseignants pour l'organisation des défilés, aux différentes associations pour le prêt du matériel à crêpes, boissons chaudes et à la municipalité pour l'organisation de ce carnaval.

La représentante du Dauphiné Libéré était présente pour immortaliser cette belle après-midi de fête !

Avec une telle réussite, rendez-vous en 2023 ! Commencez à réfléchir à vos costumes !



PROLIFÉRATION DES CHATS SUR AUBERIVES-SUR-VAREZE

Souvent la mairie est appelée pour signaler une prolifération de chats errants. Les responsables sont avant tout les propriétaires qui ne font pas stériliser leurs animaux – ou encore ceux qui nourrissent ces chats qui n'appartiennent à personne.

Il faut aussi savoir que c'est une aberration que de croire qu'une chatte doit avoir au moins une portée dans sa vie. La stérilisation n'est pas contre nature, du moins pas plus que l'abandon ou l'euthanasie et le décès de nombreux chatons. Elle peut être pratiquée dès l'âge de 6 mois et sans aucun danger pour la chatte. Alors n'hésitez pas, si vous aimez votre chat, faites-le STÉRILISER ! À consulter :



www.jesterilisemonanimal.com

STOP aux inconscients qui continuent égoïstement à laisser leur chatte se reproduire !!

NOURRISSAGE DES CHATS ERRANTS

Ils sont beaux ou amaigris, parfaitement agiles ou malades. Ils sont de toutes les couleurs et de tout poil. Ils habitent même très près de chez nous et ils sont totalement indifférents à notre présence : ce sont **les chats harets** (chat domestique retourné totalement, ou en partie, à l'état sauvage, chat abandonné...).



Quels que soient les humains que nous sommes, **ils nous attendrissent et nous émeuvent**. Nous les nourrissons d'abord de-ci de-là, puis régulièrement. Au premier abord, cette réaction est normale. Mais il ne faut pas que nous soyons débordés par nos émotions.

En effet, on oublie vite la prolifération et très vite, on est débordé par le nombre. Souvent on ne sait plus quoi faire face aux besoins alimentaires grandissants de ces félins et on cherche alors à s'en débarrasser.

Nourrir les adultes sans contrôler les naissances est le début d'une prolifération et d'une mortalité importantes. **Si vous nourrissez tout de même des chats à l'extérieur, il faut prendre vos responsabilités et les faire stériliser rapidement** (avec éventuellement l'aide d'une association ou d'une SPA).

N'attendez pas d'avoir 20 chats devant votre porte qui crient famine ! Ces quelques conseils éviteront la prolifération des félinés, et donc l'arrivée au refuge de centaines de chats ou chatons abandonnés dans des cartons, des sacs-poubelle et même des valises.





GESTION DE NOS DÉCHETS RÉGLEMENTATION SUR LES POUBELLES SUR LA VOIE PUBLIQUE



Par principe, **il est formellement interdit de déposer ses poubelles sur la voie publique** en dehors des règles de gestion des déchets ménagers fixées par les communes.

Pour Auberives-sur-Varèze, il est conseillé de **sortir le bac la veille au soir de la collecte**. Orienter la collerette vers la route, sur le passage du camion. Fermer le couvercle du bac. Et de **rentrer après le passage du camion de ramassage**.

Si vous rencontrez quelques problèmes avec votre contenant n'hésitez pas à joindre la communauté de communes au n° suivant : 04 74 29 31 00 - site web : <https://www.entre-bievretrhone.fr/services-et-demarches/dechets>

Si vous constatez des **dépôts** illégaux de déchets sur la commune, n'hésitez pas à contacter la mairie, nos agents se chargeront immédiatement de prévenir les forces publiques qui sont assermentées pour fouiller dans les poubelles à la recherche de l'identité de leur propriétaire.

RAPPEL DE LA LOI ABANDON D'ORDURES

« Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire. Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de 135 €. Au-delà de ce délai, l'amende passe à 375 €. Si vous ne payez pas, le juge peut fixer l'amende à 750 € maximum (ou jusqu'à 1 500 €, avec confiscation du véhicule que vous avez utilisé pour transporter les déchets).

Le souhait de la mairie, c'est d'avoir un village propre et que chacun respecte les parties communes et les trottoirs. Il suffit d'un peu de civisme et de rigueur pour y parvenir.

SYNDICAT DES EAUX GERBEY BOURRASSONNES

Le site de pompage de Gerbey, datant des années 70, se situe sur la commune de Chonas-l'Amballan. Il alimente les communes du syndicat des Eaux de Gerbey Bourrassonnes (Assieu, Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu, Clonas-sur-Varèze, Reventin-Vaugris et Ville-sous-Anjou).

Le site est équipé de 2 pompes immergées et d'une pompe à ligne d'arbre.

Elles subissent régulièrement des pannes et le vieillissement du site nous a amenés à avoir une réflexion pour rénover et pérenniser notre principale ressource d'approvisionnement en eau potable.

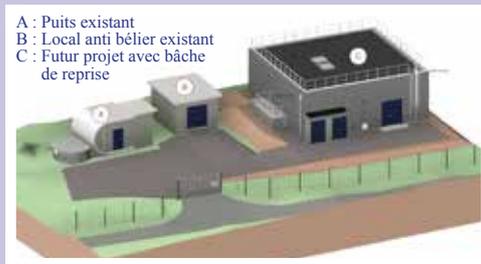
Nous avons demandé au cabinet Merlin d'étudier le projet le plus intéressant par rapport au site.

La solution, qui nous a semblé être la plus intéressante, serait la construction d'un équipement de bache d'eau potable avec pompage de reprise à vitesse fixe.

La bache de reprise crée une rupture de pression, ce qui permet de protéger les pompes et de pouvoir apporter une surveillance sur la conformité de l'eau en sortie de pompage.

L'étude est aujourd'hui en cours et nous envisageons, si tout se passe bien, un début des travaux pour juin 2022.

Article rédigé par E. MONTAGNON (Président)



VARÈZE FESTIV'ART



C'est dans une ambiance festive et conviviale que s'est déroulé ce « VARÈZE Festiv'Art » les 11 et 12 mars 2022 au FAR (Foyer d'Animation Rural) d'Auberives-sur-Varèze.

Weekend riche en émotions avec les retrouvailles du public !

Vendredi 11 une centaine de personnes, et samedi 12 environ 260 personnes ont assisté au spectacle. Le public semblait comblé par les 2 soirées de style différent mais qui ont permis de découvrir les multiples facettes du spectacle vivant. L'initiation aux danses Irlandaises a rencontré beaucoup de succès, danses qui ont continué tard dans la soirée...

Votre présence a contribué à la réussite de ces deux soirées !

Ce fut un réel plaisir de tous se retrouver, de partager, d'échanger, de rire ! Tout ce que nous espérons en préparant cet évènement.

Les Zazous vous remercient chaleureusement pour votre participation.

Merci à Marc animations pour sa prestation, il a transformé notre FAR en une belle salle de spectacle.

Un grand merci à tous ! À très vite pour de nouvelles soirées ! Nouvel objectif : une 3^e édition du VARÈZE Festiv'Art pour 2023.

Nous vous donnons rendez-vous les 20, 21 et 22 mai pour le spectacle des Zazous ! De belles surprises vous attendent...

Marie-Hélène DE JESUS - Responsable Commercial Territorial Rhône, Isère, Ardèche, Gard, Vaucluse
6, cours de Verdun - 38200 VIENNE - Tél. 06 50 44 33 28

CHANAL Sandrine - Conseillère mutualiste
84, avenue Gabriel Péri - 38150 ROUSSILLON - www.solimut-mutuelle.fr

Prochaines permanences : mairie d'Auberives-sur-Varèze, salle du conseil municipal

Dates et horaires :

✓ 12 avril 2022 de 14h00 à 15h30

✓ 14 juin 2022 de 14h00 à 15h30

Solimut
mutuelle
de France